Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial:	Latermix Cem Mini ; Latermix Cem Classic ; Latermix Cem Maxi
Type de produit chimique:	mélange (argile expansée + ciment + additifs hydrofuges)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le produit, mélangé avec de l'eau, est utilisé dans la industrie de la construction pour les substrats, les couvertures et les remplissages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social et administrative:	Laterlite S.p.A. Via Vittorio Veneto 30 43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie Tel +39 0525 4198 Fax +39 0525 419988
Bureau Technico-Commercial:	Laterlite S.p.A. Via Correggio 3 20149 Milano - Italie Tel +39 02 48011962 Fax + 39 02 48012242
Installations:	Italie --- Rubbiano di Fornovo (PR) --- Via Vittorio Veneto 57 --- tel +39 0525 4198 Italie --- Lentella (CH) --- Località Coccetta --- tel + 39 0873 32221 Italie --- Bojano (CB) --- Contrada Popolo --- tel +39 0874 772900 Italie --- Enna --- S.S. 192 Km 12,5 - Z.I. Dittaino --- tel +39 0935 950002 Italie --- Retorbido (PV) --- Loc. Giarone 4 --- tel +39 0383 74221
Responsable pour la fiche de données de sécurité:	GROUPE DE TRAVAIL "ENVIRONNEMENT" Via Vittorio Veneto 30 43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie e-mail: reach@leca.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 02 48011962 (actif uniquement pendant les heures de bureau: 8h30 - 17h30)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H315
Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1; H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires; H335
Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B; H317

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement:	danger	
Indication de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée
	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	H335	Peut irriter les voies respiratoires
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Conseil de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

		équipement de protection des yeux/du visage
	P302+P352+P333+P313	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P305+P351+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P261+P304+P340+P312	Éviter de respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contient:	ciment Portland

2.3. Autres dangers

Après contact avec les yeux:	Peut provoquer une irritation sévère (lésion des globes oculaires).
Après contact avec la peau:	Peut provoquer une irritation et des fissures.
Après inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et la toux.
Après ingestion:	De grandes quantités peuvent provoquer une ulcération de la bouche et de l'œsophage et des dommages au système digestif.
Effets chroniques:	Une exposition prolongée à des poussières, dans des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires et augmenter le risque de développer des maladies pulmonaires. Un contact prolongé et/ou répété avec la peau peut provoquer une sensibilisation et un dermatite.

Les constituants du produit ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB de l'Annexe XIII du règlement CE n° 1907/2006 (REACH).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Constituants dangereux		N° EINECS	N° CAS	N° d'enregistrement REACH	Classification CLP	Conc. [%]	
Ciment Portland	clinker	266-043-4	65997-15-1	exempté en vertu de l'art. 2.7.b)	Skin Irrit. 2; H315 Eye. Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Skin Sens. 1B; H317	22-35	
	poussières en suspension	270-659-9	68475-76-3	01-2119486767-17-xxxx			

Autres constituants

Argile expansée "Laterlite Plus":	argile expansée + additifs hydrofuges (<1%)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec les yeux:	Ne pas se frotter les yeux pour éviter d'endommager la cornée. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Contacter immédiatement un ophtalmologiste.
Après contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, contacter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Après inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un médecin en cas de malaise. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Après ingestion:	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir SECTION 2 et SECTION 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir SECTION 4.1. Traitement symptomatique.

Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés à la source et la zone de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable ni explosif et ne facilite pas la combustion d'autres matières.

5.3. Conseils aux pompiers

Éloigner le récipient de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser un équipement de protection anti-incendie approprié: casque avec visière, vêtements ignifuges, gants de travail et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer et isoler la zone jusqu'à dispersion complète du produit. Alerter le personnel d'urgence. Assurer une ventilation adéquate. Éviter formation et la dispersion des poussières. Éviter l'inhalation des poussières et le contact avec les yeux et la peau. Si nécessaire, utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement et pénétrer dans les égouts, ni les eaux de surface et les eaux souterraines. Si le produit a contaminé en grandes quantités les égouts ou un cours d'eau, alerter immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement. Recouvrir les drains. Recueillir le produit mécaniquement, par aspiration à sec ou extraction sous vide et le transférer dans un récipient récipient correctement étiqueté. Éliminer conformément à la réglementation local/national. Nettoyez soigneusement la zone pour enlever la contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle, voir SECTION 8. Pour plus d'informations sur l'élimination, voir SECTION 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

L'environnement et les méthodes de travail sont organisés de telle sorte que le contact direct avec le produit est empêchée ou minimisée. Assurer une ventilation adéquate. Éviter formation et la dispersion des poussières. Éviter l'inhalation des poussières et le contact avec les yeux et la peau. Si nécessaire, utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans des récipients bien fermés (silos de stockage, sacs), en l'absence de ventilation, afin d'éviter la formation et la dispersion des poussières. Éviter l'exposition à l'humidité et la lumière du soleil directe. Conserver à l'écart des acides et solutions acides. Conserver hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit, mélangé avec de l'eau, est utilisé dans la industrie de la construction pour les substrats, les couvertures et les remplissages. Pour utilisations différentes et/ou particulières, contacter le Bureau Commercial de Laterlite SpA.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ciment Portland - fraction respirable	ACGIH - TWA (8 heures)	= 1 mg/m^3
Poussières - fraction inhalable	ACGIH - TWA (8 heures)	= 10 mg/m^3
Poussières - fraction respirable	ACGIH - TWA (8 heures)	= 3 mg/m^3
Silice cristalline libre - fraction respirable	ACGIH - TWA (8 heures)	= 0.025 mg/m^3

8.2. Contrôles de l'exposition

Si nécessaire, utiliser des équipements de protection individuelle conformément aux normes fixées par la législation européenne et nationale. Consulter le fournisseur dans chaque cas avant de prendre une décision finale sur les équipements qui acquièrent.

Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

Protection de la peau:	Utiliser des vêtements de travail imperméables (capable de couvrir les avant-bras dans la continuité avec des gants) et des chaussures de sécurité à usage professionnel.
Protection des mains:	Utiliser des gants imperméables et résistant aux alcalis (temps de percée > 480 minutes) conformément à la directive 89/686/CEE et la norme UNI EN 374 - partie 1, 2 et 3. Puisque le produit est un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau de gant (dégradation, temps de percée et perméabilité) doivent être testés avant l'utilisation, comme il est impossible de prévoir à l'avance.
Protection des yeux:	Utiliser des lunettes-masque conformément à la norme UNI EN 166.
Protection respiratoire:	Utiliser un masque avec pièce facial filtrante (FFP1) conformément à la norme UNI EN 149.
Mesures techniques et d'hygiène:	Assurer le confinement de la concentration de particules inhalables/respirables dans les limites indiquées à la SECTION 8.1. Prendre les mesures appropriées pour contenir les émissions de poussières dans l'environnement et, si nécessaire, capturer et canaliser les poussières à des systèmes de réduction des émissions appropriées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée après manipulation. Laver périodiquement les vêtements et l'équipement de protection individuelle pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect:	solide pulvérulent gris
b) odeur:	inodore
c) seuil olfactif:	essai non disponible
d) pH:	essai non disponible
e) point de fusion/point de congélation:	essai non disponible
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
g) point d'éclair:	non applicable
h) taux d'évaporation:	non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz) :	ininflammable et incombustible (classe A1)
j) limites sup./inf. d'inflammabilité ou d'explosivité:	non applicable
k) pression de vapeur:	non applicable
l) densité de vapeur:	non applicable
m) densité relative:	≈ 400 - 600 kg/m^3
n) solubilité(s):	insoluble dans l'eau
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	non applicable
p) température d'auto-inflammabilité:	essai non disponible
q) température de décomposition:	essai non disponible
r) viscosité:	non applicable
s) propriétés explosives:	non explosif
t) propriétés comburantes:	non disponibles

9.2. Autres informations

Non disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de danger particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales de manipulation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec des acides ou des solutions d'acide peut donner lieu à des réactions fortement exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à l'humidité et la lumière du soleil directe. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides et solutions acides.

Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Après contact avec les yeux:	Peut provoquer une irritation sévère (lésion des globes oculaires).
Après contact avec la peau:	Peut provoquer une irritation et des fissures.
Après inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et la toux.
Après ingestion:	De grandes quantités peuvent provoquer une ulcération de la bouche et de l'œsophage et des dommages au système digestif.
Effets chroniques:	Une exposition prolongée à des poussières, dans des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires et augmenter le risque de développer des maladies pulmonaires. Un contact prolongé et/ou répété avec la peau peut provoquer une sensibilisation et un dermatite.

Il n'existe aucune étude sur les effets toxicologiques du produit. La classification des dangers a été déterminée selon les méthodes de calcul prévues par le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). L'information disponible pour les constituants dangereux ("ciment Portland") sont présentés ci-dessous.

a) toxicité aiguë

"Ciment Portland"	oral:	non toxique
	dermale	LD_{50} (lapin) > 2000 mg/kg – non toxique
	inhalation:	non toxique

Pas de classification du produit pour les effets de toxicité aiguë.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

"Ciment Portland"	en contact avec la peau humide, le ciment peut provoquer des épaississements, fendillement et fissures dans la peau. Un contact prolongé, en combinaison avec des écorchures existants, peut provoquer de graves brûlures

Le produit provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

"Ciment Portland"	en contact direct avec les yeux, le ciment peut provoquer des lésions oculaires graves, opacité de la cornée, lésions de l'iris, coloration irréversible des yeux. Il peut aussi provoquer des dommages à la cornée par effet mécanique, irritation ou inflammation immédiate ou différée. En contact direct avec les yeux, de grandes quantités de ciment sec o projections de ciment humide peuvent provoquer des brûlures chimiques et la cécité

Le produit provoque des lésions oculaires graves.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

"Ciment Portland"	certains individus peuvent développer l'eczéma à la suite de l'exposition à la poussière de ciment humide, provoquée soit par le pH élevé ou par une réaction immunologique de Cr (VI) soluble dans l'eau. Il n'est pas prévu d'effet de sensibilisation si le ciment contient un agent réducteur du Cr (VI)

Le produit peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

"Ciment Portland"	non mutagène

Pas de classification du produit pour les effets de mutagénicité sur les cellules germinales.

f) cancérogénicité

"Ciment Portland"	la littérature épidémiologique ne supporte pas l'identification du ciment comme cancérogène pour les humains. Les essais in vitro ou les études sur les animaux ne fournissent pas suffisamment d'informations pour le classer comme un cancérogène

Pas de classification du produit pour les effets de cancérogénicité.

g) toxicité pour la reproduction

"Ciment Portland"	non reprotoxique

Pas de classification du produit pour les effets de toxicité pour la reproduction.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

"Ciment Portland"	la poussière de ciment peut provoquer une irritation de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition professionnelle à la poussière de ciment peut provoquer des déficits de la fonction pulmonaire

Le produit peut irriter les voies respiratoires.

Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
"Ciment Portland"	non toxique à dose répétée
Pas de classification du produit pour les effets de toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition répétée.	
j) danger par aspiration	
"Ciment Portland"	non dangereux par aspiration
Pas de classification du produit pour danger par aspiration.	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit ne montre aucun effet du transformation ou comportement susceptible de causer des dommages à l'environnement dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Il n'existe aucune étude sur les effets éco-toxicologiques du produit. La classification des dangers a été déterminée selon les méthodes de calcul prévues par le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). L'information disponible pour les constituants dangereux ("ciment Portland") sont présentés ci-dessous.

"Ciment Portland"	invertébrés (daphnia magna):	non toxique
	algues (selenastrum coli):	non toxique
Pas de classification du produit pour les effets de toxicité pour les organismes aquatiques.		

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable (constituants inorganiques).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable (constituants inorganiques).

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable (constituants inorganiques).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les constituants du produit ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB de l'Annexe XIII du règlement CE n° 1907/2006 (REACH).

12.6. Autres effets néfastes

En cas de fuite de grandes quantités de produit dans l'environnement aquatique, il peut y avoir une élévation du pH, avec des effets possibles sur les organismes présents.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux en conformité avec les dispositions de la Directive 2008/98/CE et de la Décision 2000/532/CE. Ces dispositions sont également applicables pour les récipients contaminés. Il est donc conseillé de contacter les autorités ou leurs sociétés spécialisées qui peuvent donner des indications sur la façon d'en disposer.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis aux dispositions de la législation en vigueur sur le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), rail (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Laterlite S.p.A.
Via V. Veneto 30
43045 Rubbiano di Fornovo (PR) - Italie
☎ +39 0525 4198
+39 0525 419988

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- La teneur en chrome VI est maintenu à des concentrations inférieures à 0.0002% (2 ppm) sur le poids sec total du ciment, en utilisant des additifs appropriés avec des agents réducteurs. Le respect des conditions de stockage (voir la SECTION 7 et la SECTION 10) est une condition nécessaire pour assurer le maintien de l'efficacité de l'agent réducteur au cours de la période de conservation indiquée sur l'emballage.
  En conséquence, le produit peut être commercialisé conformément à le règlement CE n° 552/2009 (modifiant l'Annexe XVII du règlement REACH).
- Dans le cadre de la "Accord sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent" (signé le 25/10/2006 entre les employeurs et les représentants des travailleurs de divers secteurs industriels en Europe) ont été mis en place les modes de usine et opérationnels identifiés dans le "Guide de bonnespratiques" (disponible sur le site http://www.nepsi.eu/agreement-good-practice-guide/good-practice-guide.aspx).
  Selon le spécifique produit et son mode d'utilisation, vous devez activer les mesures techniques et organisationnelles appropriées et la surveillance systématique de l'exposition professionnelle.

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidats à l'autorisation ou soumis à des procédures d'autorisation et/ou de restriction conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour le produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des mentions de danger (H) cité dans la SECTION 2 et SECTION 3:

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Principales références et sources de données:

- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (et ses amendements ultérieurs)
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (et ses amendements ultérieurs)
- Fiche de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Acronymes:

ACGIH:	conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR:	accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS:	chemical abstracts service
CLP:	classification, étiquetage et emballage
EINECS:	european inventory of existing commercial chemical substances
IATA:	association internationale du transport aérien
IMDG Code:	code maritime international des marchandises dangereuses
LD_{50}:	dose létale pour 50% des organismes
PBT:	persistantes, bioaccumulables et toxiques
REACH:	enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques
RID:	reglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
TWA:	moyenne pondérée dans le temps
vPvB:	très persistantes et très bioaccumulables

Notes:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Compte tenu de l'information sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport et l'élimination et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. L'utilisateur doit vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations par rapport à son utilisation particulière du produit.